

Axe A	Renforcement de la compétitivité des filières
Volet A.1	Favoriser la cohésion au sein de chacune des filières
Action A.1.6	Etudes, stratégie et prospective

FICHE ACTION

- **Résumé de l'action :** Appui à la réalisation d'études, à la mobilisation de conseil stratégique, à la mise en œuvre de réflexions collectives.

- **Contexte de l'action – enjeux – réalisations antérieures**

Confrontés à un environnement complexe et en rapide évolution, les filières et leurs acteurs ont besoin d'être accompagnés dans leurs prises de décisions et leurs orientations. Pour élaborer et mettre en œuvre leur stratégie, il est important qu'ils puissent conduire des réflexions, analyser les situations et partager les constats, mesurer les potentiels et les risques, ou encore se projeter vers l'avenir.

Cependant, malgré l'intérêt de ces démarches de réflexion préalable, les acteurs des filières hésitent souvent à y recourir, du fait des coûts qu'elles génèrent. La difficulté à financer ces travaux est d'autant plus grande lorsqu'il s'agit de projets portés collectivement. C'est pourquoi il est important d'apporter une incitation et un soutien à ces investissements immatériels, notamment lorsqu'on estime qu'ils sont d'intérêt général pour la filière.

- **Objectifs :** Trouver des solutions aux problèmes de la filière ou valoriser les opportunités.

- **Description de l'action**

Pourront être pris en compte :

- des **études** : états des lieux préalables, diagnostics et analyses, expertises, études de faisabilité ou d'opportunité, études prospectives,...
- des **prestations de conseil** en stratégie et d'aide à la décision
- des **démarches collectives** de réflexion, d'élaboration de projet,...

Les actions proposées (études, conseil en stratégie, démarche collective) devront avoir une portée collective et comporter un intérêt d'ordre général pour la filière.

Les résultats de ces actions devront être mis à disposition du collectif : présentation en Comité de Pilotage, diffusion des rapports d'étude, ...

- **Porteurs du projet :** structures supportant les coûts des études, des prestations de conseil ou des démarches collectives.

- **Bénéficiaires de l'action** : les éleveurs caprins et ovins lait, les acteurs des filières caprine et ovine laitière régionales.
- **Partenaires** : Auvergne-Rhône-Alpes Elevage, Chambre Régionale d'Agriculture, CRIEL Alpes Massif Central, Institut de l'Elevage, cabinets d'études et de conseil.
- **Calendrier de l'action** : sur la durée du Plan Filière, de 2018 à 2020.
- **Modalités d'attribution, gestion de l'aide** :
 - Chaque proposition d'action sera soumise à l'avis du Comité de Pilotage qui décidera ou non de sa prise en compte dans le cadre du Plan Filière.
 - Prise en compte :
 1. des prestations facturées (d'étude, de conseil, d'intervenant...) et autres coûts directs facturés liés à l'action
 2. des frais de stage : gratification, frais de déplacement et autres frais liés à l'accueil d'un stagiaire
 3. des coûts d'animation : coûts de personnel (coûts directs de personnel + 15 %), coûts facturés de mise à disposition ou prestations d'animation facturées
 4. des éventuels frais de déplacement liés aux actions
 - Subvention à taux : taux de 60 % des coûts éligibles
 - Subvention reversée aux bénéficiaires finaux par Auvergne-Rhône-Alpes Elevage
- **Justificatifs fournis par les bénéficiaires et publicité de l'action**
Factures pour les prestations et autres coûts directs, justificatifs des coûts de personnel engagés, états de frais pour les frais de stage et les frais de déplacement.
Rapport d'étude ou compte-rendu de l'action menée et de ses conclusions.
Le logo de la Région devra être apposé sur tout document de diffusion.

▪ **Budget prévisionnel :**

Nature des dépenses	I/F	Types de coûts	HT ou TTC	Taux d'aide	Répartition annuelle des coûts			TOTAL
					2018	2019	2020	
Etudes, prestations de conseil, animation de démarches collectives	F	prestations et autres coûts directs facturés frais de stage coûts d'animation (coûts directs de personnel + 15 % ou coûts facturés) frais de déplacement	HT ou TTC	60%	29 640 €	8 212 €	8 045 €	45 897 €
Coût total de l'action					29 640 €	8 212 €	8 045 €	45 897 €
Montant de l'intervention de la Région					17 784 €	4 927 €	4 827 €	27 538 €

- **Co-financements de l'action** : auto-financement des structures bénéficiaires portant les projets, et le cas échéant, autres financements publics.

▪ **Evaluation : résultats attendus et valorisation des résultats**

INDICATEURS (de réalisation et de résultats)	
<ul style="list-style-type: none"> • Mise en œuvre des études, prestations de conseil et démarches collectives 	Nombre d'études, de prestations de conseil, de démarches collectives accompagnées Montants des investissements immatériels pris en compte
<ul style="list-style-type: none"> • Résultats 	Nombre de rapports d'études et de comptes-rendus d'actions diffusés

MODALITES D'INTERVENTION DU CONSEIL REGIONAL POUR L'ACTION A.1.6

Dépense subventionnable : **45 897 €**

Nature de la dépense : **Fonctionnement**

Dépenses éligibles : **prestations et autres coûts directs facturés, frais de stage, coûts d'animation (coûts directs de personnel + 15 %, ou coûts facturés), frais de déplacement liés à l'action, coûts HT ou TTC selon le régime TVA du bénéficiaire**

Taux de la subvention : **60 %**

Porteurs de projet et bénéficiaires de la subvention : **structures supportant les coûts des études, des prestations de conseil ou des démarches collectives**

Conditions particulières : **soumission à l'avis du Comité de Pilotage du Plan Filière, reversement des subventions aux bénéficiaires finaux par Auvergne-Rhône-Alpes Elevage**

Base réglementaire : **hors régime d'aides d'État ou autre (analyse/opération)**